

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 20 décembre 2021 et signé par la greffière et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2021-12-06

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le sixième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt et un à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Johanne Joannette, conseillère district no.2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2021-12-407

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 06 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-12-408

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE

Rs.2021-12-409

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVERSE DE CHEMIN PUBLIC PAR UN SENTIER DE MOTONEIGE (LES MOTONEIGISTES DU CORRIDOR PERMANENT INC.)

Attendu que les Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. soumettent pour fins d'autorisation, une demande pour une traverse de chemin public par un sentier de motoneige située sur diverses rues, routes et rangs de la Ville d'Acton Vale;

Attendu que les traverses sont le 4^e Rang Est (*à changer cette pancarte d'endroit*), la route Charette, le 1^{er} Rang Est, longe la rue Dunken, traverse le chemin de fer, 5^e Rang Ouest, 4^e Rang Ouest, route Tétreault, demande de continuer sur la piste cyclable de Roxton Falls vers Acton Vale et emprunter la rue Tremblay pour se rendre au poste d'essence Crevier au coin de la rue Notre-Dame et de la rue de Roxton;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser la demande soumise par le Club de Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. pour une traverse de chemin public par un sentier de motoneige aux mêmes endroits que l'an passé soit : 4^e Rang Est, route Charette, 1^{er} Rang Est, longe la rue Dunken, traverse le chemin de fer, 5^e Rang Ouest, 4^e Rang Ouest, la route Tétreault, emprunter la rue Tremblay pour se rendre au poste d'essence Crevier au coin de Notre-Dame et de Roxton;

Que la Ville d'Acton Vale n'autorise pas la dameuse à utiliser la rue Tremblay pour effectuer son demi-tour;

Que le Club s'assure d'informer tous ses membres qu'il est interdit de circuler sur la piste cyclable entre les rues Ménard et Daigneault et qu'à cet effet, la Ville demande au Club d'installer un panneau de signalisation interdisant l'accès sur la piste cyclable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-12-410

DÉPÔT D'UNE PÉTITION TRANSMISE PAR MADAME RACHEL DUROCHER.

Attendu que Madame Durocher, mère de Maxime Cusson, décédé le 12 octobre dernier, dans un accident sur la Route 116, dépose une pétition à la Ville d'Acton Vale afin de faire changer les choses, soit de faire changer les lignes pointillées par des lignes doubles continues sur la Route 116, pour éviter d'autres tragédies comme celle de son fils;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De transmettre une copie de la présente au ministère des Transports du Québec ainsi qu'au ministre François Bonnardel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-12-411

DEMANDE DE LA FABRIQUE ST-ANDRÉ – PROJET « ALLUME TA LUMIÈRE ».

Attendu que la Fabrique St-André soumet une demande à la Ville pour l'achat d'une lumière dans le cadre du projet « Allume ta lumière »;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 500 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à la Fabrique de la paroisse Saint-André d'Acton dans le cadre du projet « Allume ta lumière ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-12-412

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2022 À L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 50 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-494, à OBV Yamaska pour le renouvellement de l'adhésion à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INVITATION AU 9^E GALA DES AGRISTARS DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA.

La Fédération de l'UPA organise son neuvième gala des Agristars qui vise à souligner les bons coups des producteurs agricoles et les membres du conseil de la Ville d'Acton Vale sont invités au souper du Gala qui aura lieu le lundi 11 avril 2022 à l'Étoile Banque Nationale du Quartier Dix30 à Brossard.

Le conseil en prend acte.

Rs.2021-12-413

DEMANDE DE MADAME JOSIANNE LACOMBE POUR TENIR UN MARCHÉ PUBLIC.

Attendu que madame Josianne Lacombe soumet une demande à la Ville d'Acton Vale, pour que cette dernière puisse tenir un marché public dans un parc de la Ville;

Attendu que madame Lacombe voudrait prendre en charge de tenir un marché public en s'occupant des réservations, de récolter les paiements et de donner des reçus au nom de la Ville, argent qui serait remis soit à la Maison des Jeunes, paniers de Noël ou autres;

Attendu que les kiosques seraient ouverts à tous pour la vente de légumes, bijoux et autres;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale tient à rencontrer madame Lacombe afin de discuter du processus pour la mise en place de cedit projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-12-414

INVITATION ET SOLLICITATION EN VUE DES DOUZE JOURS D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES.

Attendu que Le Centre Ressources-Femmes, en collaboration avec la Table de concertation Richelieu-Yamaska, lancent les douze jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes, du 25 novembre au 6 décembre prochain et invitent les membres du conseil à mettre en œuvre des gestes, tels que :

- Hisser un drapeau blanc ou le drapeau des municipalités alliées à l'extérieur de la mairie à compter du 25 novembre jusqu'au 6 décembre;
- Porter le macaron blanc au sein de l'Hôtel de Ville autant les conseillères et conseillers municipaux que les employés et de la rendre disponible aux citoyens dans la mesure du possible dans le respect des consignes sanitaires;
- Diffuser l'information de la campagne et des ressources dans les réseaux;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie les douze jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes par la diffusion de l'information de la campagne et des ressources dans les réseaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-12-415

DEMANDE DU CONSEIL DE LA FABRIQUE SAINT-ANDRÉ D'ACTON.

Le Conseil de la Fabrique Saint-André d'Acton Vale soumet une demande d'aide financière dans le cadre de leur levée de fonds, afin de rendre leur bâtiment « Église », plus sécuritaire.

Le conseil en prend acte.

RÉSOLUTION EN RAPPORT AVEC LE PROJET DE LOI NO. 103, LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS PRINCIPALEMENT AUX FINS D'ALLÈGEMENT DU FARDEAU ADMINISTRATIF.

Attendu le projet de loi n° 103, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif, actuellement en étude détaillée à la Commission parlementaire de l'économie et du travail ;

Attendu que l'article 75 de ce projet de loi modifie l'article 65.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* pour qu'une demande d'exclusion d'un lot de la zone agricole, la démonstration quant à la non-disponibilité d'un espace approprié aux fins visées soit désormais faite au niveau régional et non plus municipal (local) ;

Attendu que l'importance d'assurer la pérennité de la zone agricole et le développement de l'activité agricole ;

Attendu l'impact de cette proposition sur le développement des milieux ruraux où les enjeux d'étalement urbain ne sont pas les mêmes que près des grands centres ;

Attendu que la vitalité des noyaux villageois en milieu rural et en région ne peut être abordée de la même façon que les problématiques de croissance des milieux urbains des grandes agglomérations ;

Attendu que plusieurs villes-centres ont obtenu par le passé des dézonages importants qui ont souvent dépassé leurs besoins réels, ce qui a contribué à la perte de terres agricoles et à l'étalement urbain ;

Attendu que l'adoption de l'article 75 risque d'avoir comme effet de concentrer le développement dans les villes-centres, au détriment des noyaux villageois ;

Attendu l'impact important pour un grand nombre de villages et communautés des régions du Québec qui ne sont pas concernées par les problématiques d'étalement urbain ;

Attendu que l'adoption d'une approche unique en matière de gestion du territoire comme celle contenue dans l'article 75 va à l'encontre du discours gouvernemental de la nécessité de tenir compte des particularités régionales et de renforcer le processus d'aménagement du territoire, notamment dans le cadre des travaux de la future politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire ;

Attendu que la FQM a demandé en commission parlementaire le mardi 2 novembre 2021 de maintenir le pouvoir de demande d'exclusion des municipalités locales et de renforcer le processus actuel d'aménagement pour assurer la cohérence du développement planifié du territoire comme souhaité par le législateur et le gouvernement actuel ;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De demander aux membres de la Commission parlementaire de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale et au gouvernement du

Québec de retenir les propositions de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) eu égard au projet de loi n° 103 afin de permettre aux municipalités de conserver leur pouvoir de demande d'exclusion et que celui-ci soit exercé conformément aux orientations et décisions contenues dans le schéma d'aménagement de la MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2021-12-417

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UN DROIT DE PASSAGE.

Attendu que le 3 décembre 2018, le conseil a adopté la résolution 2018-12-420, relativement à une entente à intervenir avec monsieur Jean-Marc Coutu et mesdames Ginette Fournier et Audrey Coutu, pour un droit de passage sur le lot 2 328 611, assiette du sentier pédestre;

Attendu qu'il est inscrit dans ladite entente, que le présent droit de passage est consenti en considération de la somme de mille dollars (1 000 \$), payable annuellement par la Ville;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 000 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-50-521 à monsieur Jean-Marc Coutu et mesdames Ginette Fournier et Audrey Coutu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-12-418

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – COTISATION ANNUELLE – TARIFICATION AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN.

Attendu que l'Union des municipalités du Québec a transmis pour fins de paiement une facture émise pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et que la Ville d'Acton Vale a adopté, le 4 octobre dernier, la résolution 2021-10-333, autorisant le paiement de la facture 1185189, en excluant la tarification au Carrefour du capital humain;

Attendu que la Ville d'Acton Vale souhaite adhérer au Carrefour du capital humain mentionné sur la facture 1185189;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 054.30 \$ (incluant les taxes) ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-494 du budget 2022, à l'Union des municipalités du Québec, représentant la tarification au Carrefour du capital humain – Référence numéro de membre 21797, no. de référence 1185189.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-12-419

RÉSOLUTION RELATIVE À UN CONTRAT AVEC ADDENERGIE – BORNE DE RECHARGE.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 750 \$, plus taxes, pour les services de gestion d'équipement, d'une durée de trois (3) ans, soit du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2024, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-355-00-529 à AddEnergie pour les services de gestion d'équipements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-12-420

RENOUVELLEMENT D'UNE ENTENTE AVEC LE CLUB DE GOLF D'ACTON VALE.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a une entente avec le Club de golf d'Acton Vale, relativement à l'accès aux sentiers de ski de fond;

Attendu que pour la saison 2021-2022, il y avait seulement un point de départ pour l'accès aux sentiers de ski de fond, soit au Centre sportif d'Acton Vale;

Attendu qu'une demande a été déposée, à savoir si la Ville d'Acton Vale entendait renouveler ladite entente pour la saison 2021-2022;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

De renouveler l'entente avec le Club de golf d'Acton Vale pour la saison 2021-2022, soit à 2 200 \$, plus taxes. Il y aura un seul point de départ pour l'accès aux sentiers de ski de fond, que les départs s'effectueront au Centre sportif, que les sentiers ne se rendront plus au stationnement du Club de golf et qu'une signalisation sera installée à cet effet;

De financer cette dépense à même le poste 02-701-50-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-12-421

RÉSOLUTION POUR METTRE FIN AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE BEAULIEU CANADA ET LA VILLE D'ACTON VALE.

Attendu que le 22 mai 2015, la Ville d'Acton Vale et Beaulieu Canada ont conclu un protocole d'entente concernant le financement d'ouvrage pour le

traitement des eaux usées;

Attendu que ce protocole d'entente prévoit la méthode de calcul visant à établir annuellement la participation financière de Beaulieu Canada aux coûts d'exploitation du réseau dont les variables incluent notamment le volume des eaux usées déversées dans le réseau municipal et leur charge de pollution par rapport à la charge et au débit traités à la station d'épuration;

Attendu que le protocole prévoit que les pourcentages de répartitions des coûts d'exploitation peuvent être modifiés par les parties en mandatant une firme indépendante pour procéder à la campagne de mesurage des débits et des charges;

Attendu que le 21 janvier 2020, Beaulieu Canada a transmis une demande à la Ville afin de procéder à la réévaluation de leur participation (%) financière en application des articles 9 et 13 du protocole d'entente, considérant que la compagnie a cessé leur plus grande activité qui génère les eaux usées;

Attendu que le rapport de caractérisation des eaux usées de la firme Avizo, de septembre 2021, a démontré que le débit et la charge des eaux usées de Beaulieu Canada avaient diminué de façon significative;

Attendu que le financement des ouvrages avec la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAÉ) et du gouvernement du Québec est terminé;

Attendu qu'en vertu du protocole d'entente, l'une ou l'autre des parties peut mettre fin à l'entente, en transmettant un avis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours et que la Ville d'Acton Vale entend se prévaloir de cet article;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Qu'en vertu de l'article 25 du protocole d'entente, la Ville d'Acton Vale informe Beaulieu Canada qu'elle met fin au protocole d'entente concernant le financement d'ouvrage pour le traitement des eaux usées conclu le 22 mai 2015, étant entendu que le protocole sera résilié 90 jours suivant la transmission de la présente résolution faisant office d'avis de résiliation, et que les parties n'auront aucune réclamation en dommages l'une contre l'autre de quelque nature que ce soit et aucun montant ne sera sujet à la réclamation suite à la résiliation de l'entente;

Que conséquemment, la compagnie Beaulieu Canada soit assujettie au règlement de taxation en vigueur prévu pour les industries pourvues d'un compteur d'eau, notamment en ce qui concerne la compensation pour le service d'épuration des eaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

A) Incendie.

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendies
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2021-12-422

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 28-10-2021 au 30-11-2021	75 560.17 \$
• Paiements par AccèsD du 01-11-2021 au 30-11-2021	625 447.99 \$
• Salaires et REER pour le mois de novembre 2021	123 489.05 \$
• Remboursements par Carte de crédit – Loisirs du 27-10-2021 au 30-11-2021	510.00 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de novembre 2021	251 111.28 \$
Grand Total	1 076 118.49 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-12-423

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE OFFRE DE SERVICE SOUMISE PAR MS GESLAM.

Attendu que MS Geslam a soumis une offre de service relative à la fourniture d'une solution « Vigiflex » pour les serveurs et les postes infogérés, ainsi que pour le contrat de maintenance annuel jusqu'au 31 décembre 2022;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 23 707.00 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-xxx-xx-414 à MS Geslam pour des serveurs et postes infogérés total « Vigiflex », ainsi que pour le contrat de maintenance annuel jusqu'au 31 décembre 2022;

D'autoriser la trésorière à signer, pour et au nom de la ville, ladite offre de service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-12-424

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DE PG SOLUTIONS.

Attendu la réception de sept (7) factures, portant les numéros CESA44921, CESA45255, CESA47028, CESA44561, CESA44415, CESA44836 et CESA45687, émises par PG Solutions pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications du 01 janvier au 31 décembre 2022;

Attendu que PG Solutions est le seul fournisseur pour ce logiciel;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, telles que soumises par PG Solutions, les offres de renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications liées à l'usage des logiciels d'application pour l'exercice financier 2022;

D'autoriser une dépense d'un montant de 81 582 \$, plus les taxes applicables, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-xxx-00-414, pour les factures portant les numéros CESA44921, CESA45255, CESA47028, CESA44561, CESA44415, CESA44836 et CESA45687, émises à cet effet par PG Solutions.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-12-425

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE TARIFICATION AVEC LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a conclu une entente avec la Caisse populaire Desjardins, pour la gestion de ses comptes financiers et que celle-ci prend fin le 31 décembre 2021;

Attendu que la Ville désire convenir d'une entente de tarification avec la Caisse populaire Desjardins pour une période d'un (1) an, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Que cette entente soit aux mêmes conditions que la précédente offre de services;

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la trésorière à signer une entente de tarification avec la Caisse populaire Desjardins pour la gestion de ses comptes financiers pour une période de 12 mois, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-12-426

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Attendu que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal doit être établi par résolution avant le début de chaque année;

Attendu que l'article 320 de cette même loi prévoit que le greffier doit donner avis public du contenu du calendrier;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 comme suit :

D'autoriser, comme prévu à la loi, la publication du calendrier dans le Journal La Pensée d'Acton Vale.

Lundi 17 janvier 2022, à 20 h.	Lundi 04 juillet 2022, à 20 h.
Lundi 07 février 2022, à 20 h.	Lundi 01 août 2022, à 20 h.
Lundi 21 février 2022, à 20 h.	Lundi 15 août 2022, à 20 h.
Lundi 07 mars 2022, à 20 h.	Mardi 06 septembre 2022, à 20 h.
Lundi 21 mars 2022, à 20 h.	Lundi 19 septembre 2022, à 20 h.
Lundi 04 avril 2022, à 20 h.	Lundi 03 octobre 2022, à 20 h.
Mardi 19 avril 2022, à 20 h.	Lundi 17 octobre 2022, à 20 h.
Lundi 02 mai 2022, à 20 h.	Lundi 07 novembre 2022, à 20 h.
Lundi 16 mai 2022, à 20 h.	Lundi 21 novembre 2022, à 20 h.
Lundi 06 juin 2022, à 20 h.	Lundi 05 décembre 2022, à 20 h.
Lundi 20 juin 2022, à 20 h.	Lundi 19 décembre 2022, à 20h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT- RÈGLEMENT 020-2021 POUR FIXER LE MONTANT QUE LA VILLE PEUT DÉPENSER À DES FINS INDUSTRIELLES.

Considérant l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Annie

Gagnon qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 020-2021 pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Annie Gagnon le projet de règlement intitulé : « Règlement 020-2021 pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles », qui sera adopté à une séance subséquente.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les élus municipaux suivants déposent respectivement leur déclaration des intérêts pécuniaires : Monsieur Éric Charbonneau, maire, Mesdames Annie Gagnon, Johanne Joannette et Pierrette Lajoie, conseillères, Messieurs Yves Arcouette, Raymond Bisailon et Bruno Lavallée, conseillers.

Le conseil prend acte.

Rs.2021-12-427

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET RECONDUIRE LE CONTRAT RELATIF À L'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE – ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT – TERME 2021-2022.

Attendu que BFL Canada risques et assurances Inc. a transmis pour fins de paiement une facture émise pour le renouvellement de l'assurance dommages environnementaux, pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 1^{er} décembre 2022;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 8 175 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-xxx-xx-420, à **BFL Canada risques et assurances inc**, la facture portant le numéro 479917 pour le renouvellement de l'assurance dommages environnementaux;

D'autoriser la directrice générale, la trésorière et la greffière à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, tous les documents relatifs audit portefeuille d'assurances de dommages et à sa tenue à jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-12-428

DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ ET ADHÉSION DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Considérant le dépôt du rapport Audit de conformité – Rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations, publié par la Commission municipale du Québec le 25 novembre 2021;

Considérant l'engagement de la direction générale de la Ville d'Acton

Vale à l'égard de la mise en œuvre des recommandations dudit rapport et plus particulièrement l'adhésion de madame Nathalie Ouellet, directrice générale, aux recommandations qui lui sont adressées par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu ce qui suit :

Prend acte du rapport Audit de conformité – Rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations, publié par la Commission municipale du Québec le 25 novembre 2021;

Prend acte de l'adhésion de madame Nathalie Ouellet, directrice générale de la Ville d'Acton Vale, aux recommandations qui lui sont adressées par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-12-429

DIVERS COMITÉS DE LA VILLE D'ACTON VALE

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter, telle que déposée, la liste des responsables des divers comités de la Ville d'Acton Vale. Cette liste est ci-après reproduite :

COMITÉ	RESPONSABLES
Travaux publics (Éclairage, Signalisation, Bâtiments)	Bruno Lavallée Raymond Bisailon
Sécurité publique (Incendie, Mesures d'urgence)	Annie Gagnon Yves Arcouette
Loisirs et culture Mardis Bons Spectacles	Pierrette Lajoie Raymond Bisailon Annie Gagnon Johanne Joannette
Traitement des eaux (Filtration et Épuration)	Bruno Lavallée
Urbanisme (Comité Consultatif d'Urbanisme)	Annie Gagnon Johanne Joannette Raymond Bisailon
Finances (Administration, Cour municipale)	Yves Arcouette Éric Charbonneau
Ressources humaines	Pierrette Lajoie Éric Charbonneau
Office Municipal d'Habitation (Pour un terme de 3 ans)	Éric Charbonneau

Corporation de gestion et de promotion du parc industriel Acton Vale (CGPPIAV)	Yves Arcouette Raymond Bisaillon Éric Charbonneau
Délégué à la MRC d'Acton	Yves Arcouette
Santé et Famille Table à toute jeunesse Table 0-5 ans Table des aînés	Pierrette Lajoie
Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains	Bruno Lavallée Substitut Raymond Bisaillon
Coopérative d'Habitation Bonemine	Bruno Lavallée
Chambre de Commerce de la région d'Acton	Annie Gagnon
Santé et sécurité au travail	Pierrette Lajoie
Municipalité amie des aînées (MADA)	Pierrette Lajoie Annie Gagnon
Village Relais	Pierrette Lajoie Yves Arcouette Johanne Joannette

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-12-430

ADOPTION DU RÈGLEMENT 017-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003.

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 01 novembre 2021;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté le 01 novembre 2021;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 15 novembre 2021 à 20h;

Attendu qu'un second projet de règlement a été adopté le 15 novembre 2021;

Attendu qu'un avis public adressé aux personnes habiles à voter intéressées à présenter une demande d'approbation référendaire concernant le second projet de règlement a été publié et qu'aucune demande n'a été reçue;

Attendu qu'il n'y a pas eu de changement entre le second projet adopté et le règlement soumis pour adoption;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'adopter le règlement 017-2021 modifiant le règlement de zonage

069-2003, afin de revoir les usages résidentiels autorisés dans la zone à dominance résidentielle numéro 146 et afin de revoir les normes d'implantation et celles relatives aux bâtiments principaux dans cette même zone.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 021-2021 DÉCRÉTANT LES LIMITES DE VITESSE MAXIMALES PERMISES SUR CERTAINES RUES DE LA MUNICIPALITÉ ET DANS CERTAINES ZONES SCOLAIRES ET PARCS, ABROGEANT LE RÈGLEMENT 011-2021.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Annie Gagnon, par la présente, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente du conseil, le règlement numéro 021-2021 décrétant les limites de vitesse maximales sur certaines rues de la municipalité et dans certaines zones scolaires et parcs, abrogeant le règlement 011-2021;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Annie Gagnon le projet de règlement intitulé règlement numéro 021-2021 décrétant les limites de vitesse maximales sur certaines rues de la municipalité et dans certaines zones scolaires et parcs, abrogeant le règlement 011-2021.

Rs.2021-12-431

RÉSOLUTION POUR MANDATER LE NOTAIRE MAXIME BELVAL.

Attendu que la Ville s'est prévaluée des dispositions de l'article 73 de la *Loi sur les Compétences municipales*, pour rendre conforme aux titres, l'assiette des voies publiques existantes sur le 1^{er} Rang Est;

Attendu que suite à la régularisation des lots, il y aurait lieu que la Ville d'Acton Vale cède les lots 6 372 995 et 6 372 994;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De mandater le notaire Maxime Belval pour procéder à la cession du lot 6 372 995 au propriétaire du lot 6 372 999 et le lot 6 372 944 au propriétaire du lot 6 374 660.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-12-432

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE À TEMPS PARTIEL, CLASSE 3, AUX SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS.

Attendu les besoins d'un employé pour le poste temporaire à temps partiel (entretien patinoires extérieures), Services culturels et sportifs, nous procéderons au rappel d'un employé de la saison dernière;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu ce qui suit :

D'autoriser l'embauche de Pierre Chevanelle selon la description prévue à l'article 5.04 de la convention collective en vigueur. Le salaire sera celui d'une classe 3, prévu à la convention.

Nom	Nb d'heure	Durée	Tâches principales
Pierre Chevanelle	Selon les besoins du département	Saison 2021-2022	Entretien des patinoires extérieures

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-12-433

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE PRIME DE TRAVAIL POUR CADRE.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter la prime de travail pour cadre relative à l'entretien et le déneigement des sentiers de ski de fond, telle que soumise, de désigner le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-12-434

RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC MUSIPHONIE – ÉDITION 2021-2022.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'entériner, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec MusiPhonie pour le maintien et l'animation de l'harmonie relève MusiPhonie et l'harmonie MusiPhonie à Acton Vale pour la saison 2021-2022;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec MusiPhonie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2021-12-435

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA MRC D'ACTON AFIN D'APPORTER UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003.

Attendu que le Conseil Municipal de la Ville d'Acton Vale souhaite modifier son règlement de zonage 069-2003, afin que soient autorisés davantage d'usages agricoles dans la zone 524 de son territoire;

Attendu que le Conseil Municipal de la Ville d'Acton Vale souhaite également redélimiter la zone 521 afin que certains lots se situant présentement dans la zone 524 puissent être intégrés à ladite zone 521;

Attendu que les lots à être intégrés à la zone 521 sont composés du lot no. 5 983 488 et du lot no. 5 893 485;

Attendu que les usages agricoles que le demandeur souhaite voir ajouter à la grille des usages principaux autorisés pour la zone 524 sont partie intégrante de la classe d'usage suivante :

Classification des usages agricoles et forestiers

CLASSE C: activités complémentaires à l'agriculture

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

De mandater le service d'Urbanisme de l'aménagement de la MRC d'Acton à modifier le règlement de zonage numéro 069-2003 en ajoutant les usages agricoles de CLASSE C aux usages autorisés dans la zone à dominance agricole 524.

De mandater le service de l'aménagement à redélimiter la zone 521 afin d'y inclure les lots 5 893 488 et 5 983 485.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Le conseil en prend acte.

....VARIA.

Rs.2021-12-436

VOTE DE SOULIGNEMENT.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu de souligner l'acte de bravoure accomplie par monsieur Alexandre Arcouette pour son intervention qui a permis de sauver la vie d'un homme par ses manœuvres de réanimation en utilisant le défibrillateur, lors d'un match de packelball.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 22.

M. Jordan Demers	<ul style="list-style-type: none">• Demande que la piste cyclable sur la rue Pelchat soit déneigée, pour rendre la marche plus sécuritaire.• Expose la dangerosité et le non-respect des passages pour piétons sur la rue Landry.
------------------	--

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 30.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et trente minutes (20;30)

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date